



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 02366

Numéro SIREN : 443 618 855

Nom ou dénomination : AVENAO SOLUTIONS 3D

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2017 sous le numéro de dépôt 18797

n° de
dépôt
23 OCT. 2017
n° de
gestion
n° de
facture
n° de
chrono

AVENAO SOLUTIONS 3D
Société par actions simplifiée au capital de 20.000 Euros
Siège social : 41 Avenue des 3 Peuples Z.A. de l'Observatoire, 78180 Montigny-le-Bretonneux
443 618 855 R.C.S. Versailles
(la "Société")

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
EN DATE DU 5 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le cinq octobre,

- Monsieur Lenny Vercruysse, propriétaire de 1.000 actions,
- Monsieur Sébastien Vercruysse propriétaire de 1.000 actions,

TOTAL: 2.000 actions

prennent acte que les sociétés Fiscalis Audit et Conseil et A.B.G. Audit, commissaires aux comptes de la Société ont été dûment informés des présentes décisions,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société désignée en en tête des présentes,

Après avoir rappelé que:

1. Monsieur Lenny Vercruysse en qualité d'associé de 3dSERVICAD, société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros dont le siège social est sis 41 avenue des Trois Peuples ZA de l'Observatoire, 78180 Montigny-le-Bretonneux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 491 006 334 ("3DServicad") envisage d'apporter à la Société un total de 500 actions de 3DServicad, représentant 25 % du capital social et des droits de vote de 3DServicad;
2. Monsieur Sébastien Vercruysse en qualité d'associé de 3DServicad, envisage d'apporter à la Société un total de 500 actions de 3DServicad, représentant 25 % du capital social et des droits de vote de 3DServicad
3. Les opérations d'apport mentionnées ci-dessus (ensemble l'"Apport") sont prévues pour être réalisées avant le 30 octobre 2017;
4. En vertu de l'article L. 225-147 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L. 227-1 du Code de commerce, la valeur de tout apport en nature doit être vérifiée et appréciée par un ou plusieurs commissaire(s) aux apports qui peu(vent) être nommé(s) à l'unanimité des associés;

Décident, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 227-1 du Code de commerce, de nommer dans le cadre des opérations d'apports visées ci avant:

Cabinet Gérard VIGIER
13, rue de l'Arsenal
75004 PARIS
Interlocuteur: Monsieur Gérard VIGIER

en qualité de commissaire aux apports, avec pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être faits au bénéfice de la Société par Messieurs Lenny Vercruysse et Sébastien Vercruysse dans le cadre de l'Apport décrit ci-avant, et d'établir le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce, ledit rapport devant être soumis aux associés de la Société,

LV
SD
41

Conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, celui-ci appréciera, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature décrits dans le présent acte et octroyés par la Société.

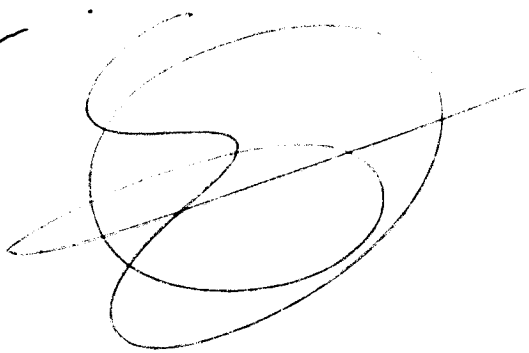
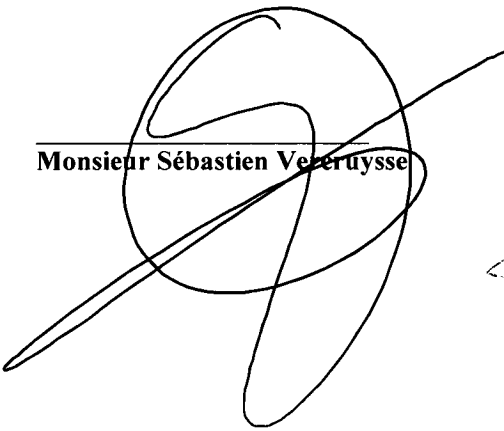
Prenant acte que Monsieur Gérard VIGIER, ainsi nommé, a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui sont confiées, n'a jamais effectué de quelconque mission pour les sociétés concernées, présente toutes les qualités requises pour cette mission et n'est frappé d'aucune incompatibilité prévue à l'article L. 822-11 du Code de commerce,

Conformément aux dispositions de l'article 1161 du Code civil **autorisent**, en tant que de besoin Monsieur Lenny Vercruysse, en qualité de Président de la Société et en qualité d'apporteur, de signer au nom et pour le compte de la Société et en qualité d'apporteur, tout traité d'apport relatif à l'Apport qui pourra s'en suivre,

Donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



Monsieur Lenny Vercruysse



Monsieur Sébastien Vercruysse

AVENAO SOLUTIONS 3D

**Rapport du Commissaire aux Apports
sur l'apport en nature de titres de la SAS 3D Servicad
au profit de la SAS AVENAO SOLUTIONS 3D**

GERARD VIGIER

EXPERT COMPTABLE DIPLÔME

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

13, RUE DE L'ARSENAL
75004 PARIS

TEL 01 75 77 37 20

01 75 77 37 23

E.MAIL gerard.vigier@orange.fr

AVENAO SOLUTIONS 3D

41, Avenue des 3 Peuples

Z.A de l'Observatoire

78180 Montigny le Bretonneux

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'APPORT EN NATURE DE TITRES DES LA SAS 3D Servicad
AU PROFIT DE LA SAS AVENAO SOLUTIONS 3D**

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision des associés en date du 5 Octobre 2017 concernant les apports de titres de la Société 3D Servicad à la Société AVENAO SOLUTIONS 3D, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 du Code de Commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le projet de traité d'apport. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la Société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'apport et éventuellement d'une soulte en trésorerie.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa signature.

Je vous prie de trouver ci après mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

- 1 – Présentation de l'opération et description de l'apport
- 2 – Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
- 3 – Conclusion

I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Présentation des sociétés concernées par l'opération

● La Société 3D Servicad est une Société par Actions Simplifiée au capital social de 20.000 Euros, sise 41 Avenue des 3 Peuples – ZA de l'Observatoire à 78180 Montigny le Bretonneux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 491 006 334.

Elle est spécialisée dans les prestations de services informatiques tant en ce qui concerne les matériels que les logiciels, la formation, l'assistance technique, la maintenance, la délégation du personnel et la conception de projets.

● La Société AVENAO SOLUTIONS 3D « AS3D » est une Société par Actions Simplifiée au capital social de 20.000 Euros, sise 41 Avenue des 3 Peuples – ZA de l'Observatoire à 78180 Montigny le Bretonneux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 443 618 855.

Elle est spécialisée comme la SAS 3D Servicad dans les prestations de services informatiques ainsi que dans le négoce de matériels et l'intégration de toutes solutions informatiques.

1.2 Contexte de l'opération

Le capital social respectif des sociétés 3D Servicad et AS3D est composé de 2.000 actions détenues par Messieurs Lenny VERCRUYSSSE et Sébastien VERCRUYSSSE à égalité.

En vue d'apporter ou de vendre la totalité des actions AS3D à la Société PRODWAYS GROUP, Société Anonyme au capital de 24.911.528,50 Euros sise 19 Rue du Quatre Septembre à 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 801 018 573 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Hors SRD ; Messieurs Lenny VERCRUYSSSE et Sébastien VERCRUYSSSE ont décidé de procéder à une réorganisation préalable de la structure du capital des sociétés ci-dessus en apportant chacun 500 actions de la Société 3D Servicad à AS3D, soit un total de 1.000 actions représentant ensemble 50 % du capital et des droits de vote de la SAS 3D Servicad.

1.3 Caractéristiques essentielles de l'apport

La société bénéficiaire aura la pleine et entière propriété et jouissance des 1.000 actions 3D Servicad apportées ainsi que l'ensemble des droits y attachés.

Les actions nouvelles émises par AS3D seront entièrement assimilables aux actions anciennes de la société bénéficiaire à compter de leur émission.

Au plan fiscal, le traité prévoit que la plus value d'échange de titres réalisée par les Apporteurs sera régie par les dispositions de l'article 150.0B ter du CGI.

La réalisation de l'apport sera définitive à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés de AS3D approuvant ledit apport et l'augmentation de capital destinée à le rémunérer au bénéfice des Apporteurs.

1.4 Evaluation et description de l'apport

Monsieur Lenny VERCRUYSSSE apporte 500 actions de la SAS 3D Servicad.
Monsieur Sébastien VERCRUYSSSE apporte 500 actions de la SAS 3D Servicad.

Les 1.000 actions apportées sont évaluées à une valeur unitaire de 528,15 Euros correspondant à un apport total de 528.150 Euros.

1.5 Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport, il est prévu que la société bénéficiaire AS3D émette 78 actions nouvelles d'une valeur de 10 Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et réparties entre les Apporteurs à égalité, assorties d'une prime d'apport de 523.314,48 Euros et d'une soulte pour le solde.

II – DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1 Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux Apports

Ma mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de la société bénéficiaire des apports sur la valeur de l'apport et de s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée.

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

J'ai notamment :

- pris connaissance du contexte et des objectifs de la présente opération ;
- eu des entretiens avec les Conseils des deux sociétés en charge de l'opération pour prendre connaissance des modalités comptables, juridiques et fiscales dans lesquelles elle se situe ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition ;
- procédé à un examen du contrat d'apport ;
- examiné les comptes annuels de la Société 3D Servicad au 31 Mars 2017 ;
- vérifié que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Septembre 2017 avait approuvé lesdits comptes et affecté le bénéfice de 120.648,21 Euros au compte « Autres Réserves » ;
- pris connaissance de l'évolution de l'activité depuis le 1^{er} Avril 2017 à travers la trésorerie.

Enfin, j'ai obtenu du Président de 3D Servicad l'attestation que l'état d'inscription d'endettement, privilèges et nantissements de la société tenu au Greffe du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles était à « néant » et qu'il n'existait aucune sûreté sur les actifs de ladite société.

2.2 Appréciation de la valeur de l'apport

L'apport de titres envisagé est effectué par deux personnes physiques.

Les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions 3D Servicad en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement n° 2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

D'après les renseignements obtenus auprès des Conseils, l'opération de cession et ou d'apport des actions AS3D à la Société PRODWAYS GROUP serait réalisée sur une base de 12.000.000 Euros environ augmentée de la trésorerie nette avec, le cas échéant, un complément de prix variable en fonction du résultat consolidé de l'exercice 2018.

C'est sur cette base que les 1.000 actions 3D Servicad ont été évaluées pour l'apport à la Société AS3D.

Cette transaction constitue à mon avis une référence incontournable représentative de la valeur des titres 3D Servicad.

A titre de recoupement, j'ai cherché à conforter cette évaluation par application à différents agrégats dégagés, des multiples généralement admis sur ces mêmes éléments, sans relever d'élément susceptible de remettre en cause la valeur de l'apport.

III – CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport des 1.000 actions, soit 50 % du capital social de la SAS 3D Servicad, s'élevant à 528.150 Euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire de l'apport majorée de la prime d'apport.

Fait à Paris, le 13 Octobre 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérard Vigier', written over a horizontal line.

**Le Commissaire aux Apports
Gérard VIGIER**